



ÉDITION 2025 DU CONCOURS DE DISSERTATION POUR LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE LA SADC

1. Critères d'éligibilité :

Le concours est ouvert à tous les étudiants actuellement inscrits dans des établissements d'enseignement supérieur des 16 États membres de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC).

2. Sujet :

Le sujet du concours est le suivant: « **Selon vous, quel impact les empreintes des fondateurs et des États de la ligne de front de la SADC ont-elles eu sur le discours politique et socio-économique de l'Afrique australe à ce jour ?** »

Au cours de sa réunion d'août 2020, le Conseil des ministres de la SADC a chargé le Secrétariat de la SADC de mettre en œuvre une initiative visant à reconnaître et à honorer les fondateurs de la SADC. Cette initiative, approuvée par le Conseil de la SADC, a pour objectif de rendre hommage aux fondateurs de la SADC pour leur contribution à la création de l'organisation et à la poursuite d'un programme d'intégration régionale.

À cet effet, le Secrétariat de la SADC invite les étudiants actuellement inscrits dans des établissements d'enseignement supérieur de la SADC à soumettre leurs essais. La formulation et le contenu de l'essai doivent mettre en valeur le rôle joué par les fondateurs de la SADC, tout en tenant compte des objectifs et du programme commun de la SADC.

Les objectifs de la SADC, tels qu'énoncés à l'article 5 du Traité de la SADC (1992), visent à :

- réaliser le développement et la croissance économique, réduire la pauvreté, améliorer le niveau et la qualité de vie des populations de l'Afrique australe, et soutenir les personnes socialement défavorisées grâce à l'intégration régionale ;
- développer des valeurs, des systèmes et des institutions politiques communs ;
- promouvoir et défendre la paix et la sécurité ;
- encourager un développement auto-suffisant fondé sur l'autonomie collective et l'interdépendance des États membres ; assurer la complémentarité entre les stratégies et programmes nationaux et régionaux ;
- promouvoir et optimiser les emplois productifs et la mise en valeur des ressources de la Région ;
- garantir une exploitation durable des ressources naturelles et une protection efficace de l'environnement ;
- Renforcer et consolider les affinités et les liens historiques, sociaux et culturels profonds et de longue date entre les peuples de la Région.

Le programme commun de la SADC est étroitement lié à ces objectifs et repose sur une série de principes et de politiques, y compris les suivants :

- promouvoir la croissance économique et le développement socioéconomique durables et équitables dans la Région, visant à réduire la pauvreté, avec pour objectif ultime son éradication ;
- promouvoir des valeurs politiques communes, des systèmes et d'autres valeurs partagées, transmis à travers des institutions démocratiques, légitimes et efficaces ; et
- promouvoir, consolider et maintenir la démocratie, la paix et la sécurité.

3 Contexte

La Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) est une communauté économique régionale regroupant 16 États membres, à savoir l'Afrique du Sud, l'Angola, le Botswana, les Comores, la République Démocratique du Congo, l'Eswatini, le Lesotho, Madagascar, le Malawi, Maurice, le Mozambique, la Namibie, les Seychelles, la République-Unie de Tanzanie, la Zambie et le Zimbabwe.

En 2020, la SADC, en tant qu'institution, a célébré le 40^e anniversaire de sa création, marquant ainsi le début de son parcours le 1er avril 1980, avec la naissance de son précurseur, la Conférence de coordination du développement de l'Afrique australe (SADCC). Celle-ci a été transformée en SADC le 17 août 1992 à Windhoek, en Namibie. Depuis sa création, la SADC a fait preuve d'un engagement sans faille pour la réalisation du programme d'intégration régionale, avec un accent particulier sur le développement socio-économique, la paix, la stabilité et la sécurité dans la Région.

À partir de 1977, des consultations actives ont eu lieu entre des représentants de l'Angola, du Botswana, du Lesotho, du Mozambique, du Royaume d'Eswatini, de la République-Unie de Tanzanie et de la Zambie, qui ont travaillé ensemble sous la bannière des États de la ligne de front. La Conférence de coordination du développement de l'Afrique australe (SADCC), précurseur de la SADC, a été officiellement fondée le 1er avril 1980, regroupant tous les États d'Afrique australe gouvernés par des majorités. Les pays membres fondateurs étaient : l'Angola, le Botswana, le Lesotho, le Malawi, le Mozambique, le Royaume d'Eswatini, la Zambie et le Zimbabwe. Les Chefs d'État et de gouvernement des États de la ligne de front et les représentants des gouvernements du Lesotho, du Malawi et du Royaume d'Eswatini ont signé la Déclaration de Lusaka intitulée « Vers la libération économique » à Lusaka, en Zambie, marquant ainsi la naissance de la SADCC.

Les fondateurs de la SADC sont : Julius Nyerere, président de la Tanzanie ; Kenneth Kaunda, président de la Zambie ; Seretse Khama, roi du Botswana ; António Agostinho Neto, président de l'Angola ; Robert Gabriel Mugabe, président du Zimbabwe ; Samora Machel, président du Mozambique ; Dr Kamuzu Banda, président du Malawi ; Moshoeshe II, roi du Lesotho ; et Sobhuza II, roi du Royaume d'Eswatini.

4. Objectif global

L'objectif global du concours est de sensibiliser les citoyens de la SADC, par le biais d'une recherche fondée sur des faits, à la genèse historique et au processus d'intégration régionale, ainsi qu'au rôle essentiel joué par les fondateurs de la SADC.

Il s'agit également de rendre hommage à ces fondateurs en sensibilisant les citoyens de la région à l'histoire de la libération de l'Afrique australe, à la coopération régionale et à l'intégration régionale, tout en reconnaissant la contribution pionnière des fondateurs de la SADC.

5. Objectifs Spécifiques

Les objectifs spécifiques de ce concours de dissertation sont les suivants :

- (i) mener une recherche approfondie sur l'histoire des fondateurs et les rôles qu'ils ont joués dans la libération de l'Afrique australe et la création de la SADC ;
- (ii) présenter leurs réalisations individuelles, leurs rôles, ainsi que leurs discours et citations marquants ;
- (iii) mettre en lumière l'héritage des pères fondateurs de la SADC ; et
- (iv) produire un document qui servira à sensibiliser les citoyens de la SADC, en particulier les jeunes, à l'histoire et aux pères fondateurs de la SADC, et ainsi préserver leur héritage.

6. Consignes

Les dissertations sont coordonnées par les ministères de l'éducation dans tous les États membres de la SADC. Il incombe aux responsables gouvernementaux des États membres de soumettre les trois (3) meilleures dissertations au Secrétariat de la SADC pour qu'elles soient évaluées au niveau régional.

Note : Le Secrétariat de la SADC **n'acceptera pas de soumissions individuelles.** Ainsi, celles-ci seront automatiquement rejetées et disqualifiées.

Les dissertations doivent compter **un maximum de 4 000 mots**. La date limite de soumission des candidatures aux ministères de l'éducation des États membres de la SADC est fixée au **31 janvier 2025**. La date limite de soumission des candidatures au Secrétariat de la SADC par les ministères de l'éducation, par l'intermédiaire de leurs Points de contact nationaux respectifs, est fixée au **28 février 2025**.

Toutes les dissertations doivent être dactylographiées et soumises à la fois en version papier et en version électronique au format Microsoft Word. Les participants sont priés de signer et de parapher chaque page de la version papier pour garantir qu'aucune modification n'a été effectuée après la soumission. Toutes les dissertations présentées au concours doivent être rédigées dans l'une des langues de travail de la SADC, à savoir l'anglais, le portugais ou le français. Chaque soumission doit être accompagnée d'un **formulaire de participation au Concours de dissertation des établissements d'enseignement supérieur de la SADC**, contenant : les coordonnées complètes du participant, y compris une photo d'identité (format passeport), son adresse physique, son numéro de téléphone, une copie de sa carte nationale d'identité, une copie valide de sa carte d'étudiant nationale, son numéro de fax et son adresse électronique.

7 Consignes relatives à la notation:

La série de questions ci-dessous est destinée à guider les participants dans la rédaction de leur dissertation : En répondant à la question de recherche principale, les étudiants de l'enseignement supérieur doivent s'assurer qu'ils traitent les sous-questions suivantes dans leurs dissertations :

1. Quels sont les événements historiques associés aux fondateurs de la SADC et aux États de la ligne de front qui ont façonné la dynamique politique actuelle en Afrique australe ? **(1000 mots, 25 points)**
2. À votre avis, dans quelle mesure les efforts des fondateurs de la SADC ont-ils contribué à créer un environnement propice à la consolidation de la paix et de la stabilité politique dans la Région ? **(1000 mots, 25 points)**
3. Comment percevez-vous le rôle des fondateurs de la SADC dans la résolution des conflits en Afrique australe et donnez des exemples où les conflits ont été atténués d'une manière conforme aux principes des fondateurs ? **(1000 mots, 25 points)**
4. Discutez de l'histoire de la formation de la SADC, y compris les différentes étapes par lesquelles l'organisation est passée avant de devenir ce qu'elle est aujourd'hui. **(1000 mots, 25 points)**

Les critères d'évaluation sont les suivants :

Originalité : Produire un contenu unique ou proposer une perspective entièrement nouvelle, passionnante et originale qui se démarque.

Créativité : Introduire une dimension ou une approche novatrice dans le style d'écriture, avec une tournure ou une perspective originale.

Communication : Transmettre un message positif sur la Région avec brio, créativité et imagination dans le choix des mots.

Conformité au cahier des charges : Respecter le type de dissertation, le sujet, le contenu, la limite de mots et les autres exigences définies, conformément aux directives.

Connaissance et compréhension : Il s'agit d'évaluer dans quelle mesure une personne a compris la question et dans quelle mesure elle connaît et articule le sujet, ainsi que l'étendue et la profondeur de ses connaissances.

Argumentation et pensée critique : Convaincre le lecteur avec des arguments solides et une utilisation efficace des informations pour raconter une histoire ou défendre une position particulière.

Utilisation des sources : Il s'agit d'examiner tous les types et toutes les gammes de sources utilisées dans la construction de votre dissertation afin de démontrer une analyse allant au-delà des textes de base et d'inclure des ouvrages actuels et respectables, voire de discuter des ouvrages controversés.

Style et présentation : Il s'agit de la manière dont l'auteur parvient à présenter la substance et le contenu, par exemple en ce qui concerne l'orthographe, la ponctuation, la grammaire et la construction des phrases, etc.

Note : L'essai ne doit pas contenir de représentations de violence, de langage sexuellement explicite, d'abus de substances, ni de propos vulgaires, même dissimulés par des symboles ou des substituts. Il doit également faire preuve d'une sensibilité particulière envers les questions de race, de culture, de tribu, de religion et de liberté d'association.

Règles et directives du concours :

Les travaux soumis par les participants ne doivent en aucun cas avoir été publiés ou diffusés par un média officiel, tel qu'une entreprise de diffusion, un journal, un blog, une station de radio, une station ou une agence de télévision enregistrée et/ou autorisée, ou encore un site Internet appartenant à une agence enregistrée et/ou autorisée dans l'un des États membres de la SADC.

Chaque participant est autorisé à soumettre une seule dissertation. Le concours est ouvert à tous les étudiants inscrits dans des établissements d'enseignement supérieur, à condition qu'ils soient en possession d'une carte d'étudiant en cours de validité.

Tous les candidats ressortissants de la SADC peuvent participer au concours, à l'exception des étudiants qui travaillent dans des institutions sous contrat avec la SADC, des filiales de la SADC et du personnel du Secrétariat de la SADC.

Toutes les dissertations doivent être rédigées dans l'une des langues de travail de la SADC (anglais, portugais ou français). Toutefois, des extraits dans une langue autochtone nationale de la Région SADC peuvent être inclus, à condition que la traduction de ces extraits soit fournie dans un glossaire annexé.

Le ton et la composition des dissertations doivent être en adéquation avec la réalité régionale de la SADC et faire écho à ses habitants et leurs cultures.

Les soumissions seront d'abord examinées par les ministères de l'éducation des États membres respectifs, qui transmettront les trois meilleures dissertations par État membre au Secrétariat de la SADC pour une évaluation au niveau régional et la sélection des trois (3) gagnants. Les soumissions seront évaluées par un jury composé de trois (3) membres sélectionnés par le Secrétariat de la SADC, et la décision de ce dernier (Secrétariat de la SADC) sera définitive.

Les candidatures soumises par des enseignants/professeurs, formateurs/tuteurs ou employés d'établissements d'enseignement supérieur ne seront pas acceptées et ne seront pas prises en compte pour l'évaluation.

Le Secrétariat de la SADC se réserve le droit de ne pas décerner de prix pour l'un ou l'autre des essais si les candidatures ne répondent pas de manière satisfaisante aux exigences du concours.

Lauréat et prix

L'essai gagnant recevra une récompense financière unique, couvrant le paiement intégral des droits de propriété intellectuelle de l'essai. Cette récompense en espèces sera accompagnée d'un certificat signé par le Secrétaire exécutif de la SADC. Le prix sera directement versé au gagnant dans son pays d'origine par l'intermédiaire du Secrétariat de la SADC.

Les prix sont répartis comme suit :

- 1er prix = 2000 USD
- 2ème prix = 1500 USD
- 3ème prix = 1000 USD
- Les dix premiers gagnants recevront des certificats signés par le Président de l'Organe de la SADC chargé de la coopération en matière de politique, de défense et de sécurité.

L'annonce des gagnants sera faite sur le site web de la SADC (www.sadc.int) ainsi que sur ses plateformes de médias sociaux le **17 août 2025**.

Le Secrétariat de la SADC se réserve le droit d'utiliser l'essai selon ses besoins. L'auteur conserve le droit de partager ou de distribuer l'essai en dehors de la sphère du Secrétariat de la SADC sans conséquences, mais sans dénaturer le contenu ou le sens originaux de l'œuvre. L'auteur ne réclamera pas de droits d'auteur ou d'honoraires supplémentaires pour l'utilisation future de l'œuvre par le Secrétariat de la SADC. L'essai gagnant restera la propriété du Secrétariat de la SADC.

**PUBLIE PAR LE SECRÉTARIAT DE LA SADC
GABORONE (BOTSWANA)
DATE : 28 NOVEMBRE 2024**